



## CONVENTION DE REFUGE ASPAS



à retourner à : ASPAS - 928 Chemin de Chauffonde - CS 50505 - 26401 CREST Cedex

**Par la présente convention, le (la) propriétaire ou locataire du fonds, adhérent(e) de l'ASPAS dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous :**

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : [ ][ ][ ][ ][ ][ ] VILLE : \_\_\_\_\_

- affirme ou réaffirme sa volonté d'interdire la pratique de la chasse sur son fonds ;
- s'engage à matérialiser cette interdiction en apposant des panneaux sur le terrain pour en informer les tiers ;
- transfère son droit de chasse attaché aux parcelles ci-dessous désignées à l'ASPAS ;
- affirme sa volonté de créer sur ses terres un havre de paix pour la faune sauvage et un lieu sécurisé pour tous ;
- s'engage à favoriser la présence et l'épanouissement de la faune et de la flore sauvages.

### De son côté, l'ASPAS s'engage :

- à informer les différents acteurs (mairie, chasseurs,...) de l'existence du refuge et de l'interdiction de la chasse ;
- à apporter une assistance juridique à l'adhérent(e) pour que le refuge soit respecté.

La présente convention s'applique sur les parcelles désignées dans le tableau suivant, ou sur papier libre, et localisées sur le plan ci-joint.

Commune (1 seule par convention)	Références cadastrales <input type="checkbox"/> ci-dessous <input type="checkbox"/> ou ci-jointes <input checked="" type="checkbox"/> Plan de situation ci-joint			Superficie totale
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

### Sur la commune, la chasse est gérée par (se renseigner en mairie) :

<input type="checkbox"/> Une société de chasse, association de type « loi 1901 »	<input type="checkbox"/> Une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA). Les parcelles sont alors : <input type="radio"/> comprises dans un rayon de 150 m autour d'une habitation. <input type="radio"/> retirées du territoire de l'ACCA par décision ci-jointe.
--	---

NOM, PRÉNOM et ADRESSE du Président de la société de chasse ou de l'ACCA :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date :  
Signature de l'ASPAS :

Signature de l'adhérent(e) :



# Modalités de mise en refuge

à retourner à :

ASPAS - 928 chemin de Chauffonde - CS 50505 - 26401 CREST CEDEX

Vous souhaitez créer un refuge ASPAS,  
merci de remplir ce document et de le retourner accompagné de votre convention de refuge ASPAS.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

## Frais de dossier obligatoires : 30 € par convention et par commune

Si vos parcelles s'étendent sur plusieurs communes, remplir autant de conventions que de communes concernées.

1 convention par commune soit ..... x 30 €

1

## Votre adhésion à l'ASPAS

Je suis déjà à jour de cotisation cette année

Je mets en place un prélèvement automatique (voir au dos)

J'adhère à l'ASPAS (jusqu'au 31/12 de l'année en cours ou jusqu'au 31/12 de l'année suivante si l'adhésion est faite en novembre ou décembre)

30 €  50 €  80 € autre : ..... €

2

- Vous recevrez *Goupil*, votre revue trimestrielle pour être informé-e des actions et des résultats de l'association.
- Vous bénéficiez d'avantages fiscaux : 66 % de votre adhésion sont déductibles de vos revenus imposables (dans la limite de 20 % de ceux-ci). Vous recevrez un reçu fiscal en mars de l'année prochaine. Un don de 30 € vous revient à 10,20 € après réduction fiscale.

## Commande

Désignation des articles	Prix unitaire	Quantité	Montant
<b>Petit panneau en aluminium</b> : 30 x 20 cm (dans la limite des stocks disponibles)	6 €		€
<b>Grand panneau en polypropylène</b> : 45 x 30 cm	4 €		€
<b>Petit panneau en polypropylène</b> : 30 x 20 cm	3 €		€
 Petit panneau En polypropylène : structure alvéolaire, épais de 3 mm. En aluminium : plus durable, mais plus lourd			
 Grand panneau			
<b>Frais d'emballage et de port</b> 1 à 5 panneaux : 8 € 6 à 15 panneaux : 12 € 15 à 30 panneaux : 17 € Plus de 30 panneaux : nous consulter			€
<b>Total des panneaux + frais d'envoi</b>			€

3

Date :

Signature obligatoire :

**MONTANT TOTAL :**

1 + 2 + 3 = ..... €

À régler par chèque ou virement bancaire.



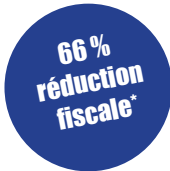
Cadre réservé à l'ASPAS

Date de 1er prélèvement :

Référence Unique de Mandat :

## Protégez dans la durée la nature et la faune sauvage

Avec un prélèvement automatique régulier, vous soutenez durablement l'ASPAS. Votre don régulier nous permet de mieux assurer la planification et la pérennité de nos actions et de faire d'importantes économies.



66 % de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20 % de vos revenus imposables. Par exemple, **un don mensuel de 10 € vous revient à 3,40 € après déduction fiscale.** En mars, vous recevrez un reçu fiscal cumulant l'ensemble de vos dons effectués l'année précédente.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter  
au 04 75 25 10 00 ou [contact@aspas-nature.org](mailto:contact@aspas-nature.org)

Merci d'avance pour votre soutien !

## Bulletin de soutien régulier aux actions de l'ASPAS

Je fais un don mensuel de :

5 €   
\* Soit 1,70 €

10 €   
\* Soit 3,40 €

15 €   
\* Soit 5,10 €

25 €   
\* Soit 8,50 €

montant libre  : .....€

Ce montant sera prélevé le 10 du mois. Vous pourrez à tout moment et sans frais contacter l'ASPAS pour suspendre, modifier ou arrêter ce prélèvement automatique.

### Mes coordonnées

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

### Mes coordonnées bancaires

IBAN

**Mandat de prélèvement SEPA - ASPAS - Identifiant créancier : FR31ZZ476013**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'ASPAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'ASPAS.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son donateur. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Fait à : ..... le : ...../...../20.....

**À retourner à l'ASPAS, daté, signé et accompagné d'un RIB**

Signature :